



Monsieur MABOUNDOU  
RAPHAËL

28

**20<sup>ÈME</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN  
PÉRIODIQUE UNIVERSEL**

**EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ANGOLA**

**DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO**

**Monsieur le Président,**

*Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme*

La délégation de la République du Congo salue la délégation de la République d'Angola conduite par Monsieur RUI TORRE CARNEIRO MANGUEIRA et la félicite pour la présentation de son rapport national ainsi que pour la qualité des informations mises à la disposition du Conseil.

Le Congo note avec satisfaction qu'en adoptant sa constitution en février 2010, la République d'Angola a marqué une étape importante en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) du 1<sup>er</sup> cycle, l'Angola a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles additionnels y relatifs, notamment le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (Protocole de Palerme).

En vue du renforcement de son système national de promotion et protection des droits de l'homme, l'Angola a mis en place plusieurs institutions nationales, organes consultatifs, Commissions et Institutions indépendantes.

Nous apprécions l'engagement de l'Angola de renforcer sa collaboration avec les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies.

Le Congo félicite l'Angola pour l'élaboration d'un plan de développement du système pénitentiaire afin de remédier au nombre excessif de détentions avant jugement.

Enfin, le Congo encourage l'Angola de créer une institution nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris.

Je vous remercie.